

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2006009

OBJET :Subvention de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile de France) en matière de saturnisme infantile

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de lutte du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Vu le projet de convention entre l'Etat et la commune d'Aubervilliers déterminant les conditions de versement de cette subvention,

Considérant le dossier constitué par le service communal d'hygiène et de santé présentant une action de lutte contre le saturnisme infantile,

Considérant que la ville sollicite auprès de l'Etat une subvention de 92.000 euros afin de poursuivre cette action en 2006,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : Autorise le maire à solliciter auprès de l'Etat (DRASS) une subvention d'un montant de 92.000 euros et à signer la convention correspondante avec l'Etat.

Le Maire